



RAPPORT DU DIRECTEUR DES INSTITUTIONS SOCIALES



PRÉAMBULE

La réforme globale Prévoyance vieillesse 2020 ayant été rejetée lors de la votation populaire du 24 septembre 2017, le Conseil fédéral a décidé, le 20 décembre 2017, de réviser l'AVS et la prévoyance professionnelle dans le cadre non plus d'une seule réforme, mais de deux projets distincts, en donnant la priorité à l'AVS.

Le 2 mars 2018, il a fixé les grandes lignes de la réforme de l'AVS et élaboré l'avant-projet de stabilisation de l'AVS (AVS 21) mis en consultation le 27 juin 2018.

De plus, le Parlement a adopté la loi fédérale relative à la réforme fiscale et au financement de l'AVS (RFFA). Le projet comporte des mesures qui auront des conséquences positives sur les comptes de l'AVS. D'après les dernières estimations, le besoin de financement de l'AVS jusqu'en 2030 serait réduit et passerait de 53 milliards à environ 23 milliards de francs.

Si cette loi est adoptée lors de la votation populaire du 19 mai 2019, le Conseil fédéral procédera à une nouvelle évaluation du besoin de financement de l'AVS dans le cadre du message sur la stabilisation de l'AVS (AVS 21). L'augmentation de la TVA serait réduite en proportion des recettes supplémentaires engendrées par la RFFA. Elle pourrait être réduite pour passer de 1.5 à 0.7 point de pourcentage.

Cependant, même si le projet RFFA était accepté, la réforme de l'AVS resterait urgente et nécessaire afin de stabiliser ses finances.

LA CAISSE DE COMPENSATION AVS FER VALAIS 106.7

Au 31 décembre 2018, l'effectif s'élevait à 2'666 membres dont 703 indépendants et 132 affiliés en tant que personne sans activité lucrative.

De par son statut de Caisse interprofessionnelle, elle est également composée de 1'476 membres individuels ne pouvant pas adhérer à l'Union commerciale valaisanne (UCOVA) ou à l'Associa-

tion valaisanne des mandataires de la construction (AVMC).

La masse salariale déclarée au cours de l'exercice 2018 s'est élevée à CHF 752 mio, soit une augmentation de 0.80 % par rapport à l'année dernière. La masse contributive des indépendants a progressé fortement et s'est élevé à CHF 53 mio en raison d'importants rattrapages sur les années antérieures pour quelques affiliés. Les cotisations paritaires s'élèvent ainsi à CHF 77.3 mio, quant aux cotisations personnelles, elles présentent une augmentation de 20 % pour atteindre CHF 5.1 mio.

En décembre 2018, 1'825 prestations de l'AVS et de l'AI ont été versées soit une augmentation de 135 cas. Les prestations AVS/AI versées durant l'année écoulée s'élèvent à CHF 37.8 mio, soit une augmentation de 10.2 % pour les prestations AVS et une stabilisation pour les prestations AI.

Pour terminer, les allocations perte de gain et maternité (APG) se montent à CHF 3.9 mio en diminution de 7.8 %.

LES CAISSES D'ALLOCATIONS FAMILIALES CACI

L'UCOVA est l'une des quatre associations fondatrices de la Caisse valaisanne d'allocations familiales du commerce indépendant (CACI) regroupant, au 31 décembre 2018, 1'507 entreprises et 1'249 indépendants.

Les salaires et revenus comptabilisés au cours de l'exercice 2018 se sont élevés à CHF 392 mio soit une diminution de CHF 8.7 mio ou de 2.18 %.

Au niveau des prestations, l'inventaire au 31 décembre 2018 fait ressortir que les allocations ont concerné 715 affiliés et 1'515 allocataires. 2'524 droits aux allocations pour enfant, de formation professionnelle, de naissance et d'adoption ont été accordés durant l'année 2018.

FER CIAF

La Caisse d'allocations familiales FER CIAF a acquis une dimension nationale en étant active dans

tous les cantons. Ceci permet à nos affiliés ayant des succursales hors du canton du Valais de pouvoir décompter auprès d'une même Caisse.

CAFER

La Caisse interprofessionnelle d'allocations familiales de la Fédération des Entreprises Romandes – Valais (CAFER) est ouverte à tous les membres AVS ne pouvant adhérer à la CACI. Elle recense 1'493 membres dont 271 indépendants.

Les salaires et revenus comptabilisés au cours de l'exercice 2018 se sont élevés à CHF 303 mio soit une augmentation de CHF 4.11 mio ou de 1.37 %.

L'inventaire des prestations à la fin de l'année 2018 fait ressortir que les allocations ont concerné 299 affiliés. 957 allocataires ont bénéficié de 1'733 allocations familiales.

LA CAISSE DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE CAPUVA

La CAPUVA est une fondation commune autonome présente dans le canton du Valais depuis 1973, fondée par l'UCOVA et par quatre associations de travailleurs.

Elle offre à ses 880 affiliés, 3 plans d'assurance dont un basé sur les dispositions minimales LPP et deux sur-obligatoires.

Les tables actuarielles LPP 2015 et un taux d'intérêt technique de 2.00 % sont appliqués. En tenant compte que les performances résultant des marchés financiers ont terminé l'année sur un résultat négatif, le degré de couverture de CAPUVA devrait se situer au 31 décembre 2018 à environ 107 %.

ASSURANCE MALADIE ET ACCIDENTS COLLECTIVE FER-VS

La Collective FER-Vs est ouverte aux membres de l'UCOVA, de l'AVMC et de la FER-Vs ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs.

En adhérant à cette collective, nos affiliés trouvent toute une palette d'assurances obligatoires et complémentaires, notamment une couverture de perte de gain en cas de maladie par le biais du Groupe mutuel et l'assurance-accidents selon la LAA soit auprès de l'AXA-Winterthur ou du Groupe mutuel.

Nos tarifs d'indemnités journalières restent attractifs et privilégient la responsabilité de nos membres, tout en favorisant ceux qui n'ont pas ou peu eu recours à des prestations, par l'application de taux différenciés.

CONCLUSION

La Caisse interprofessionnelle AVS de la FER VALAIS 106.7 fête son 40ème anniversaire en 2019. Cet anniversaire est celui de toutes celles et de tous ceux qui se sont engagés à nos côtés depuis 40 ans et qui ont placé leurs compétences et leur énergie au service d'une belle ambition :

L'envie d'entreprendre !

Un anniversaire, c'est l'occasion de faire le bilan, bien sûr, mais c'est aussi l'occasion d'évoquer des projets pour les prochaines années et des solutions pour accompagner nos membres dans leurs obligations en matière d'assurances sociales grâce à une simplification administrative, des échanges d'information facilités, un service de proximité et efficient, notamment avec notre outil online « PartnerWeb », des collaboratrices et collaborateurs à l'écoute de vos besoins, ...

Nos membres ont fondé leur entreprise en partant d'un besoin qu'exprimait notre société en proposant un service pour y répondre, poursuivons et développons avec eux cette créativité et ce goût d'entreprendre.

De chaleureux remerciements méritent d'être adressés aux collaboratrices et collaborateurs de nos institutions pour leur dévouement et leur précieuse collaboration.

Pour terminer, vous trouverez également sur notre site Internet www.fer-valais-avs.ch différentes informations et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Nous souhaitons rester votre interlocuteur privilégié pour toutes vos questions en matière d'assurances sociales et vous adressons nos meilleures salutations.

Vos Institutions sociales
Le Directeur
Sébastien Nançoz

